



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Indonésie

Question écrite n° 66406

Texte de la question

Mme Annick Lepetit appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de deux ressortissants français actuellement retenus en Indonésie. Ces deux journalistes, reconnus dans leur profession, se sont rendus en août 2014 dans la province de Papouasie pour le compte de la chaîne Arte afin de réaliser un reportage sur des rebelles séparatistes. Depuis 1969, cet endroit est renommé pour être difficilement accessible à la presse. C'est donc bien parce qu'ils faisaient leur métier de journaliste que les autorités les ont interpellés et gardés en détention. La France s'est toujours honorée de défendre la liberté de la presse et de l'information. Elle apporte donc son soutien et sa confiance à la diplomatie française pour trouver une issue positive à cette situation et aimerait connaître les dernières évolutions de cette affaire.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international se réjouit du retour en France des deux compatriotes journalistes le 29 octobre dernier, à l'issue de la procédure judiciaire dont ils ont fait l'objet en Indonésie. Animées par leur attachement à la liberté de la presse et au droit des journalistes à exercer leur profession en toute indépendance, les autorités françaises avaient, dès l'arrestation des journalistes, suivi l'affaire avec la plus grande attention. Leur priorité avait été d'obtenir leur libération rapide, tout en agissant dans la plus grande discrétion, eu égard à la sensibilité du sujet de la Papua au sein de l'opinion publique indonésienne. La situation des deux ressortissants français avait été évoquée par le Président de la République et le ministre des affaires étrangères et du développement international avec leurs homologues respectifs. L'ambassadrice de France à Jakarta avait, à plusieurs reprises, relayé les préoccupations de la France et son souhait d'une issue positive. Durant la détention de nos compatriotes à Jayapura, l'ambassade à Jakarta leur a délivré la protection consulaire, en leur rendant régulièrement visite afin de s'assurer de leurs conditions de détention. Un agent de l'ambassade a assisté aux audiences judiciaires, marque de l'intérêt que la France portait à leur situation.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Lepetit](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66406

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8492

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 34